

Recement, le Gouvernement du Quebec a voté l'article 59 de la loi sur le zonage agricole qui donne le droit MRC le droit de faire certains changements. La MRC des Laurentides a décidé de s'en prévaloir. Si vous avez des commentaries a faire s.v.p. le faire avant le 20 juillet.

Pour plus d'informations veuillez consulter les cartes ou contacter Anne Poirier au 819.687.9553